



Procès-verbal de la séance du mardi 13 décembre 2022

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité et informe que cette séance sera suivie d'une verrée.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions du rapport de la commission sera lue.

La secrétaire, Mme Béatrice Wolf, procède à l'appel. 24 membres sont présents sur 31, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Laurent Pahud** et **M. Mathias Peter**.

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°05/2022 – Budget 2023
4. Informations de la Municipalité
5. Divers

Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 4 octobre 2022 et ouvre la discussion.

Monsieur Alain Galliker relève une faute d'orthographe en page 26.

Après modification, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- La Chancellerie informe qu'il n'y aura pas de scrutin fédéral et cantonal le 12 mars prochain.
- Le 17 novembre, deux décrets du Conseil d'Etat sont entrés en vigueur. Il s'agit de :
 - l'accompagnement des entreprises grandes consommatrices d'énergie
 - la prévention pour limiter le gaspillage d'électricité, notamment par l'extinction des éclairages non-essentiels (vitrines commerciales et bureaux)
- L'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) va procéder à une modification de ses statuts, en raison de la demande d'intégration de trois nouvelles communes (Henniez, Valbroye et Villarzel). Chaque commune membre doit nommer une commission consultative afin d'étudier ce projet de révision. Le bureau a donc nommé une commission à cet effet. Celle-ci est composée de M. Pascal Quillet, Mmes Claudine Galliker, Clarisse Quillet et M. Bernard Thévoz, suppléant.
Les commissions rendront un rapport sur la consultation du projet, puis les statuts finalisés seront soumis aux législatifs de toutes les communes membres.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n°05/2022 – Budget 2023

La commission des finances composée de MM. Aurélien Karg, rapporteur, Alain Galliker et Jérôme Blanc s'est réunie le 23 novembre afin d'examiner le budget 2023.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Aurélien Karg, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Dans son rapport, la commission des finances a soulevé diverses questions/remarques. La Municipalité y a répondu par écrit et le document a été transmis à tous les membres du conseil.

Mme Lise Bettex, présidente, demande si la commission des finances est satisfaite des réponses obtenues.

M. Aurélien Karg, rapporteur, remercie la Municipalité ainsi que son boursier et n'a rien à ajouter.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Sébastien Galliker relève la clarté du tableau dédié aux amortissements.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité.

4. Informations de la Municipalité

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, informe de l'avancée du PACOM (Plan d'affectation communal). Lors du dernier Conseil, il avait été annoncé que le mandataire préparait un dossier pour l'examen préalable. Le 17 novembre dernier, après une dernière séance de coordination à la DGTL, il a été prévu que le mandataire remette à la Municipalité, au plus tard fin janvier 2023, un dossier à présenter pour l'examen préalable.

M. Nicolas Pilet, municipal, annonce qu'aucun travail d'amélioration du revêtement de la route principale ne sera entrepris pour le moment car selon M. Müller, voyer à la DGMR, le tapis est encore de bonne qualité. Un rendez-vous, mi-janvier 2023, a été pris avec le bureau technique intercommunal afin de préparer un avant-projet pour améliorer la circulation sur cette route.

Concernant l'église, un rendez-vous sera pris prochainement avec un expert en maçonnerie afin qu'il diagnostique les problèmes et propose des interventions à réaliser. Il sera à même de présenter une offre chiffrée afin de faire des choix avant de demander des soumissions. Depuis début juin 2022, ces travaux sont éligibles aux subventions cantonales et fédérales.

M. Laurent Morel, municipal, transmet des informations sur le projet de l'AIRPG. Le chantier de renaturation de la Petite Glâne bat son plein. Deux secteurs sont actuellement concernés, entre St-Aubin et Villars-le-Grand et entre la route de Domdidier et la limite de Missy. Les travaux de Missy et Vallon auront lieu selon l'avancement du chantier : fin 2023, courant 2024. Des vestiges du Moyen-Age ont été trouvés, il s'agit probablement d'un pont ou d'un moulin. Ils ont été relevés et inventoriés. Le chantier n'a pas pris de retard suite à ces découvertes. Des treillis anti castors vont être mis en place dans la berge pour qu'ils évitent les zones les plus sensibles de l'ouvrage. Sur l'ensemble du projet, environ 30'000 arbustes et buissons vont être plantés.

Il communique également au sujet de l'EPARSE : Le projet de station d'épuration régionale suit son cours. Des oppositions ont été déposées suite à la mise à l'enquête du Plan Partiel d'Affectation. Les séances de conciliation n'ont pas abouti pour toutes ces oppositions. Elles devraient être levées lors de la séance du conseil communal de Payerne du 15 décembre. Passé le délai de recours et si les oppositions ne sont pas maintenues, le projet pourra se poursuivre avec la prochaine étape qui est la mise à l'enquête du projet.

M. Sébastien Galliker annonce que les oppositions de l'EPARSE ne seront pas traitées le 15 décembre.

M. Olivier Thévoz, syndic, rappelle que comme annoncé dans le Crieur Public du 8 décembre, les directives fédérales et cantonales imposent aux communes l'organisation d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication. Cette mesure consiste à avoir un lieu d'accueil polyvalent qui garantit l'essentiel (chauffage, liaison radio, internet, réconfort). Les communes vont recevoir des radios Polycom. Trois personnes seront formées au fonctionnement de ce système de liaison. Une génératrice de 4600W a été acquise afin de garder le bâtiment communal sous tension en cas de panne. Elle permettra de faire fonctionner le chauffage et les ordinateurs. La location d'un tableau électrique et l'achat de luminaires ont aussi été réalisés. Le concept du maintien du dispositif d'urgence 7j/7 24h/24 est encore en cours d'élaboration.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

5. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux conseillers/ères.

M. Aurélien Karg, délégué ASIPE, annonce l'acceptation de deux préavis lors de la dernière séance de l'ASIPE. L'un concerne une demande de crédit de CHF 519'000.- pour l'intégration d'affichages numériques (remplacement de tableaux noirs) dans quasiment tous les bâtiments de l'association. Le second préavis avait pour sujet une demande de crédit pour une étude de faisabilité et de construction d'un nouveau collège primaire à Corcelles-près-Payerne. Celui-ci a été amendé. Le dossier présenté proposait de travailler en entreprise totale et les commissions technique et des finances ont souhaité ne pas reprendre ce mode de fonctionnement utilisé notamment pour la construction du collège de la Coulaz. Il a été estimé que les entreprises locales pouvaient difficilement soumissionner pour décrocher des mandats importants. De ce fait, la demande de crédit est passée de CHF 800'000.- (entreprise totale) à CHF 1'800'000.- (appel d'offres en marché publique). Cette hausse n'a pas d'impact sur le coût de la construction en soi, il s'agit de l'étude qui sera davantage poussée et permettra de laisser plus de possibilités aux sociétés locales afin de postuler.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, précise que, concernant le collège de la Coulaz, un montant avait été défini afin de pouvoir adjuger les gros travaux aux entreprises locales malgré qu'elles étaient parfois moins concurrentielles. Les entreprises capables de mener à bien les travaux ont ainsi pu être choisies. Avec le système de marché publique, il sera difficile d'adjuger le mandat à une entreprise locale si celle-ci n'est pas la moins chère.

M. Aurélien Karg, délégué ASIPE, rappelle que moins de 15% du coût du collège de la Coulaz a été octroyé au niveau régional.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, indique qu'il s'agissait toutefois de 15% de 17 mio. de construction.

M. Aurélien Karg, délégué ASIPE, ajoute qu'en premier lieu le projet de construction de Corcelles-près-Payerne devait coûter 15 mio. Cependant, au vu du nombre d'élèves, les normes obligent la réalisation de deux salles de gym, ce qui augmente la prévision à 22 mio. Actuellement cela dépasse la capacité d'investissement de l'ASIPE.

M. Guy-Olivier Jeunet, délégué SDIS, annonce avoir participé à deux séances du SDIS. Le 5 octobre, le budget de fonctionnement 2023 de CHF 2'000'000.- a été validé. Ce budget sera probablement plus conséquent à l'avenir puisqu'il est prévu d'engager des professionnels lorsqu'une nouvelle caserne sera construite. Lors de l'assemblée du 1^{er} décembre, un crédit d'étude pour la construction d'une caserne a donc été soumis. Ce crédit de CHF 900'000.- a été accepté et permettra une réflexion de pré-construction. Il rappelle que cette association est composée de 17 communes (env. 31'000 habitants) ; les coûts et amortissements seront répartis entre les communes membres.

M. Alain Galliker, délégué à l'AISTBV, rappelle qu'avant l'adhésion de Missy à l'AISTBV, fin 2020, une commission ad hoc avait été constituée afin d'étudier le dossier. Dans son rapport, la commission posait quelques questions, notamment une pour comprendre la plus-value pour les habitants et la commune. Les réponses étaient que ce service allait décharger les municipaux et la secrétaire municipale de différentes tâches administratives ou techniques, par exemple lors de mises à l'enquête. En qualité de délégué, il ne lui est pas possible de se prononcer sur les bénéfices de cette adhésion relatives aux tâches dédiées à l'exécutif. Cependant, il confirme que l'AISTBV fait preuve de compétence et de transparence lors des assemblées auxquels il a participé. Le budget de l'association est

tenu. Elle a même remboursé des cotisations versées en trop, car le budget était pessimiste.

M. Alain Galliker, continue au nom de la société des « Amis du Tir » de Missy, où il a œuvré comme secrétaire du comité. A défaut de relève, la société a été dissoute lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 15 novembre dernier. Une fusion ou une absorption par la société de tir des "Bourgeois de Missy" n'a pas pu se concrétiser. La transmission de l'organisation des tirs obligatoires n'ayant également pas abouti, les tireurs astreints réaliseront leur tir obligatoire selon la solution proposée par la commune. La somme restante en caisse a été répartie entre les sociétés villageoises sans but lucratif, soit : La société de Jeunesse, Le Chœur d'hommes et la société de tir des Bourgeois. Le tir de l'Abbaye n'est pas concerné par cette dissolution.

M. Sébastien Galliker demande à ce que les documents relatifs au Conseil général, tel que les rapports des commissions et PV soient publiés sur le site internet de la commune.

Mme Lise Bettex, présidente, indique que les PV et préavis figurent sur le site après la séance du Conseil général.

M. Mickaël Buffier aimerait connaître l'avancée de l'étude sur l'éclairage public, notamment sur la couleur de la lumière.

M. Laurent Morel, municipal, répond que des contacts ont déjà eu lieu avec l'entreprise spécialisée. Aucun choix de couleur n'est encore défini mais la tendance se porte sur une couleur moins jaune qu'actuellement. Le service technique est également consulté à ce sujet.

M. Claude Quillet fait part de son étonnement sur les coûts des études de faisabilité ou de pré-construction qui sont devenues courantes lors de grands projets. Bien qu'une part de budget d'un projet soit réservée à sa réflexion, celle-ci paraît onéreuse.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, indique que, pour le projet d'école, l'étude ne comprend pas que la faisabilité mais aussi l'accompagnement jusqu'à l'appel d'offres. Selon la nouvelle procédure choisie par amendement, un travail en amont de l'appel d'offre devait être réalisé pour pouvoir recevoir des soumissions.

Mme Elodie Mathis rebondit sur le sujet précédent et indique que le nouvel éclairage public de Gletterens peut s'éteindre par zone et que cette possibilité est intéressante dans la conjoncture actuelle.

M. Laurent Morel, municipal, affirme que les systèmes actuels comprennent certaines options et qu'il serait même légal de tout éteindre sauf à proximité des passages piétons. Il indique toutefois que l'économie d'énergie sera en majeure partie réalisée par un passage à l'éclairage LED.

Mme Anne-Marie Thévoz-Berset remercie la Municipalité pour l'organisation de la journée du samedi 10 décembre, avec le marché de Noël sur la place du village et la soupe devant l'école.

M. Olivier Thévoz, syndic, rappelle que ses collègues municipaux et lui-même traitent les dossiers avec beaucoup d'implication. Il remercie chacun pour sa présence et souhaite ses bons vœux aux citoyens pour la nouvelle année.

Mme Lise Bettex, présidente, rappelle les décisions prises et demande d'agender la prochaine assemblée qui aura lieu le 14 mars 2023. Elle félicite Camille Quillet, excusée ce soir, et Mathias Peter pour la naissance d'Antoine. Elle remercie la Municipalité pour l'excellente collaboration tout au long de l'année ainsi que les conseillers/ères pour leur participation. La séance est close à 20h40.

POUR LE CONSEIL GENERAL
Missy, le 13 décembre 2022

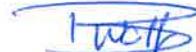
La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf